② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : CONSULTANTS ET MANAGEMENTS ASSOCIES — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	27 873
	Production vendue	Biens			215	214	
		Services *			217	218	959 023
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	8 667
	Autres produits					230	7 552
					Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	1 003 114
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	27 873
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	452 760
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 449	)	244	7 093
	Rémunérations du personnel *					250	253 918
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	100 787
	Dotations aux amortissements *					254	36 539
	Dotations aux provisions					256	7 285
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	11
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
					Total des charges d'exploitation (II)	264	886 265
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	116 848
Produits financiers (III)		280	306 412		Charges financières (V)	294	2 660
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	4 200
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	37 649
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	378 751

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	378 751	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	40 612	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	70 465	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991						
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	2 963		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						352	179 448	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	179 448	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

CONSULTANTS & MANAGEMENTS ASSOCIÉS - C.M.A
Société à responsabilité limitée au capital de 1 600 000 euros
Siège social : 9, rue d'Arcole à MARSEILLE (13006)
Immatriculée sous le numéro 414 897 249
Auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE

EXTRAIT DU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme
La Gérance



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : CONSULTANTS ET MANAGEMENTS ASSOCIES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 9 RUE D'ARCOLE 13006 MARSEILLE

SIRET : 4 1 4 8 9 7 2 4 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014	86 158	016 84 266	1 893
	Immobilisations corporelles *	028	184 475	030 145 691	38 784
	Immobilisations financières * (1)	040	2 073 829	042	2 073 829
	Total I (5)	044	2 344 462	048 229 956	2 114 505
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	263 817	070 7 285	256 532
	Créances (2) — Autres * (3)	072	26 788	074	26 788
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	176 670	086	176 670
	Charges constatées d'avance *	092	43 040	094	43 040
	Total II	096	510 315	098 7 285	503 030
	Total général (I+II)	110	2 854 777	112 237 241	2 617 535

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 600 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	82 735
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	211 976
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	378 751
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	2 273 462
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	131 539
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	77 405
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 36 725)	172	135 130
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	344 074
	Total général (I + II + III)	180	2 617 535

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 131 539
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 329 718
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

CONSULTANTS & MANAGEMENTS ASSOCIÉS - C.M.A
Société à responsabilité limitée au capital de 1 600 000 euros
Siège social : 9, rue d'Arcole à MARSEILLE (13006)
Immatriculée sous le numéro 414 897 249
Auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 378 751 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 378 751 euros

A la réserve légale ..... 18 938 euros

Le solde ..... 359 813 euros

A titre de dividendes..... 160 000 euros
Soit 283,69 euros par part

Le solde..... 199 813 euros
En totalité au compte "**autres réserves**" qui s'élève ainsi à 411 014 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes seront versés à la discrétion de la gérance, soit par versement en numéraire, soit par inscription au crédit des comptes courants associés.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
120 000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
160 000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
160 000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 2 574 764,69 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 273 208,10 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Constructions	*de 10 à 20 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	*86 158*			*86 158*	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers	*5 577*			*5 577*	
Matériel de transport	*11 288*			*11 288*	
Autres immobilisations corporelles	*152 540*	*11 763*		*164 303*	
Immobilisations financières	*1 654 231*	*802 095*	*332 035*	*2 124 291*	
TOTAL	*1 909 795*	*813 858*	*332 035*	*2 391 618*	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat° Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	*75 035*	*5 981*		*81 016*
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers	*2 309*	*992*		*3 300*
Matériel de transport	*1 524*	*2 258*		*3 782*
Autres immobilisations corporelles	*76 618*	*28 701*		*105 319*
TOTAL	*155 486*	*37 931*		*193 417*

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Autres provisions règlementées				
Provisions				
Sur immobilisations Sur stocks et en-cours Sur clients et comptes rattachés Autres dépréciations	*8 643*	*7 285*	*8 643*	*7 285*
TOTAL	*8 643*	*7 285*	*8 643*	*7 285*

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				